

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 25 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusées: BIDEAU Nicole et BERNER Elodie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

#### Suivi des travaux de l'assainissement

Le Maire fait le point sur les démarches menées auprès de l'Agence de l'Eau et des services du Département pour obtenir le maximum de subventions liées au projet de la construction de la nouvelle lagune. Le planning prévisionnel des travaux est respecté. La pose de la géo membrane dans les futurs bassins recevant les effluents est faite. Le terrassement des noues pour la zone végétalisée est en cours.

#### Contrat de maîtrise d'œuvre pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux extérieurs de l'église

Après avoir longuement échangé sur deux chantiers importants, la restauration extérieure de l'église et la rénovation de la Halle, l'ensemble du Conseil Municipal s'est mis d'accord pour :

- Lancer la première tranche de travaux extérieurs de l'église et accepte le devis de la société 2BDM, en qualité de maître d'œuvre des futurs travaux, d'un montant de 10 880,42 € HT ; la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) sera demandée pour 2018,
- Lancer une étude de faisabilité de remise en état (toiture et isolation) de l'ensemble de la Halle.

Dès le mois de septembre prochain, la «Commission Bâtiments» travaillera sur ce sujet avec l'aide du chargé de mission Transition Énergétique du Syndicat Mixte du Chalonnais, avec recherche de subventions adaptées au projet.

#### Recrutement d'un agent en remplacement de Laurent en arrêt maladie

M. Laurent BARBAUD, en arrêt maladie depuis le 20 juillet et ce pour plusieurs semaines, le Maire propose de recruter un agent pour le remplacer. Quatre personnes ont été reçues. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la candidature de M. Rémy DUMONTIER de PONTOUX, jusqu'à la reprise de Laurent, à raison de 20 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> août 2017. Le Maire se charge d'effectuer toutes les démarches pour ce recrutement.

#### Renouvellement du contrat de Mme Marie-Hélène LEGROS pour remplacements éventuels

Mme LEGROS avait été recrutée en janvier dernier pour remplacer, en cas de besoin, les agents à la cantine, à l'école ou à la salle des fêtes. Ayant donné entière satisfaction, le Maire suggère de lui refaire un contrat à compter du 4 septembre 2017 jusqu'au 6 juillet 2018. Elle sera rémunérée en fonction des heures effectuées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette embauche.

#### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2016 et de l'eau potable

Comme chaque année, le Maire est tenu de présenter aux conseillers municipaux le rapport du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). Sur CIEL, 52 installations sont rattachées au SPANC, dont 4 classées «non conformes avec risques de pollution». Ce service gère au total 2 648 installations, pour 7 245 habitants. La redevance annuelle est de 25 €, facturée avec l'eau potable..Depuis 2011, chaque vendeur d'un bien immobilier est tenu de fournir un rapport de moins de trois ans attestant le

bon fonctionnement de son installation d'assainissement. Ce rapport est consultable à la Mairie de CIEL aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Le Maire est tenu de présenter également chaque année le rapport concernant l'eau potable (RPQS), qui regroupe 17 communes dont FRONTENARD, seule commune en dehors de la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse. Ce syndicat gère 3 650 abonnements pour 7 527 habitants desservis par l'eau potable grâce à 186,6 km de réseau. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un nouveau contrat d'affermage a été signé avec la SAUR pour 12 ans mais avec de nouvelles conditions plus avantageuses. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable est de 2,33 € alors que celui-ci est de 4,02 € en moyenne en France. Ce rapport est consultable à la Mairie de CIEL aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

### **Questions diverses**

La Commission sécurité viendra le 25 août prochain à 15 heures, en présence de M. le Sous-Préfet, pour vérifier toutes les installations prévues pour la Fête de l'Agriculture.

Un devis a été demandé à DS CONTROLE, d'un montant de 522 € pour le contrôle des installations électriques de la salle des fêtes. Un devis a été demandé aussi pour le gaz à la société DUPAQUIER.

La fête de CIEL aura lieu les 9 et 10 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H30.

A CIEL, le 27 juillet 2017

Le Maire,